

Service administratif
Affaire traitée par : Va
T +41 21 342 30 00
F +41 21 342 30 09
C ecole@ecole-construction.ch

Cours interentreprises à l'Ecole de la construction

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son apprentissage, votre fils/fille va compléter la formation pratique qu'il/elle reçoit dans son entreprise par des cours interentreprises organisés à l'Ecole de la construction.

Nous apprécions de travailler avec des jeunes gens/filles au caractère bien affirmé, mais nous sommes également attentifs à ce que chacun respecte les règles inhérentes à la bonne marche des cours. Le règlement de l'école, remis à chaque apprenant et commenté par les formateurs lors du premier passage à l'école, définit les droits et devoirs des élèves.

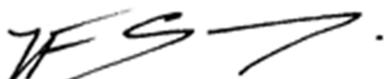
Au début de chaque cours, **une caution** d'un montant de **CHF 50.-** est perçue auprès de chaque apprenti-e. Celle-ci sera utilisée en cas de perte ou de détérioration du matériel en dehors d'un usage normal. Sauf exception, cette caution est restituée à la fin du cours.

L'effectif des apprentis est tel qu'il nous oblige à organiser **des cours pendant les vacances scolaires**. Veuillez en tenir compte dans votre organisation.

Nous vous signalons aussi que les entreprises ne cotisant pas au fonds de la formation professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction devront s'acquitter d'une facture liée aux frais d'écologie du cours.

En restant à disposition pour toute information complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directeur



Jean-Francois Savary